

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
14 novembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-073	Changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2024 – passage au référentiel M57
------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Monsieur le Maire précise qu'une généralisation du référentiel comptable M57 à toutes les catégories de collectivités territoriales, à leurs établissements publics est prévue au 1^{er} janvier 2024. Ceci implique que l'actuelle nomenclature budgétaire et comptable M14 sera remplacée pour la commune et ses budgets annexes. En revanche, les nomenclatures M4 continueront de s'appliquer pour les budgets annexes des SPIC.

Monsieur le Maire précise que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant entre autres une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits par le recours éventuel à des autorisations de programme en investissement et des autorisations d'engagement en fonctionnement.
- En matière de fongibilité des crédits (mouvement de crédits entre chapitre à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections par délégation du Conseil municipal au Maire).
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues (Possibilités d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections).

En outre, le référentiel budgétaire et comptable M57 intégrant les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) constitue le support de l'expérimentation du CFU et de l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales.

Après consultation du comptable public ayant émis un avis favorable, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune de Rives-en-Seine, de la M14 à la M57, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- De l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Bastien Coriton

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUËT

Didier Boquet